****

**REVUE DE PRESSE ESPRIT SURCOUF**

**Lundi 19 février 2018

de Jacques Raimond

SOMMAIRE**

[ACTUALITÉS INTERNATIONALES 2](#_Toc506668295)

[1 – Les Émirats arabes unis, un acteur méconnu ( Orient XXI, Philippe Henri Gunet) 2](#_Toc506668296)

[2 – L’Union européenne à l’heure de la présidence bulgare : quels enjeux ? ( IRIS, intervoiew de Pierre Colomina) 3](#_Toc506668297)

[3 – Damas rejette le comité constitutionnel formé par l’ONU et avertit « il y aura de nouvelles surprises » (L’Expression, Chaabane Bensaci) 4](#_Toc506668298)

[LES ENJEUX DE LA DEFENSE FRANÇAISE 5](#_Toc506668299)

[1 – Une Loi de programmation militaire 2019 – 2025 aux objectifs contradictoires (IRIS, Jean-Pierre Maulny et Pierre Colomina) 5](#_Toc506668300)

[2 – Le service national universel sera-t-il obligatoire ou pas ? (OPEX 360, Laurent Lagneau) 6](#_Toc506668301)

[3 – Sécurité invisible : approche globale de la sécurité du territoire (Portail de l’IE, François Labaisse) 6](#_Toc506668302)

[INDUSTRIE ET ECONOMIE 8](#_Toc506668303)

[1 – Le fonds européen de la défense soutient de nouveaux projets de recherche paneuropéens (Commission européenne) 8](#_Toc506668304)

[2 – Le Rafale pourrait-il finalement être bientôt vendu en Belgique ? (Usine nouvelle, Aurélie M’Bida) 10](#_Toc506668305)

[3 – La Chine cashless (Le Nouvel Economiste, Philippe Barret) 10](#_Toc506668306)

[GRANDS PROBLÈMES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ 12](#_Toc506668307)

[1 – L’Europe peut-elle faire face à la révolution scientifique en cours ? (IRIS, Charles Thibout) 12](#_Toc506668308)

[2 – Mouchard planétaire (TTU Online) 12](#_Toc506668309)

[3 – Qui a perdu le Nil ? (Orient XXI, Alain Gresh) 13](#_Toc506668310)

# **ACTUALITÉS INTERNATIONALES**

# **1 – Les Émirats arabes unis, un acteur méconnu ( Orient XXI, Philippe Henri Gunet)**

***Interview de Stéphane Lacroix***

**Dans une région en plein bouleversement, ravagée par les guerres, chaque pays essaie de défendre ses intérêts. L’un des plus actifs mais aussi le plus discret est les Émirats arabes unis, guidé principalement par son projet — libéral sur le plan économique, autoritaire sur le plan politique. Coup de projecteur sur cet acteur méconnu avec le chercheur Stéphane Lacroix.**

**Philippe Gunet.** —*On parle souvent de l’Arabie saoudite et du Qatar, mais très peu des autres monarchies de la péninsule Arabique. Pourtant, parmi elles, les Émirats arabes unis (EAU) ne méritent-ils pas davantage d’attention ?*

**Stéphane Lacroix.** — Les responsables politiques français ont des liens extrêmement forts avec les EAU, en particulier l’exécutif actuel et notamment le ministre des affaires étrangères et anciennement ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian. C’est en outre un pays où la France est implantée militairement, avec une base navale, ce qui est rare dans la région. Cependant c’est un pays qui n’attire pas l’attention pour de nombreuses raisons. Ce qui suscite en permanence des polémiques au sujet de [l’Arabie et du Qatar](https://orientxxi.info/magazine/la-peninsule-arabique-bouleversee-par-les-convoitises-saoudiennes%2C2003), c’est la question de l’islam. Un islam volontiers présenté comme radical, que ce soit le salafisme de certains ou le soutien aux Frères musulmans. Les EAU se positionnant dans un autre camp, n’apparaissent pas sulfureux et semblent ne pas poser problème. Et ceci est paradoxal, car les EAU ont une politique très interventionniste, et sont probablement le pays le plus proactif aujourd’hui de la région. Cela passe cependant complètement sous les radars des médias. C’est un peu un mystère, en vérité.

**P. G.—** *Comment peut-on définir la politique étrangère des EAU, qui ne serait donc pas neutre ? Quels en sont les traits majeurs ?*

**S. L.** — Ce n’est pas du tout un élément neutre. Les Émirats ont choisi leur camp depuis longtemps. À la différence d’un certain nombre de leurs voisins, leur projet, à la fois politique et économique, est simple et assez cohérent. Il est ancien et porté par des moyens relativement efficaces. Une des raisons pour lesquelles les hommes politiques occidentaux aiment bien les EAU, c’est leur réputation d’efficacité : quand ils s’engagent à faire quelque chose, ils le font, tant sur le plan politique que sur le plan militaire. Sur le plan politique, il s’agit de créer au Proche-Orient une zone de stabilité autoritaire avec des régimes à leur image, et de se prémunir contre tout risque de révolution ou de toute forme de dissidence. Les EAU ont très mal vécu l’épisode des Printemps arabes. Ils ont dès le début été de farouches opposants de toutes leurs dynamiques. Plus précisément, les Frères musulmans, vus comme les plus à même d’emporter les dividendes des Printemps arabes comme on a pu le constater en Tunisie, en Égypte et ailleurs, étaient [leur véritable obsession](https://orientxxi.info/magazine/les-emirats-arabes-unis-chasseurs-de-freres-musulmans%2C1718). C’est une ligne rouge pour Abou Dhabi. Elle caractérise son projet politique. Sur le plan économique, il s’agit de faire du Proche-Orient une sorte de grand marché, où les Émirats pourraient faire du business et exporter le modèle néolibéral qu’ils pratiquent depuis longtemps. On retrouve dans ces deux projets la dynamique interne qui existe entre Abou Dhabi et Dubaï, les deux émirats poids lourds parmi les sept que compte la fédération des EAU. Abou Dhabi représente en effet le pouvoir politique et militaire — « la petite Sparte » comme on a pu l’appeler —, tandis que Dubaï est le pouvoir des affaires et du commerce.

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

[https://orientxxi.info/magazine/les-emirats-arabes-unis-un-acteur-meconnu,2271](https://orientxxi.info/magazine/les-emirats-arabes-unis-un-acteur-meconnu%2C2271)

# **2 –**  **L’Union européenne à l’heure de la présidence bulgare : quels enjeux ? ( IRIS, intervoiew de Pierre Colomina)**

La Bulgarie a pris la présidence du Conseil de l’Union européenne le 1er janvier dernier, et ce, dans un contexte relativement difficile. Pour autant, le pays a à cœur de relever le défi que va lui imposer son mandat au cours des prochains mois. Quels sont les grands enjeux à venir ? Comment la Bulgarie compte-t-elle utiliser sa présidence pour impulser une nouvelle dynamique au sein de l’Union européenne ? Le point de vue de Pierre Colomina, chercheur à l’IRIS.

**Quelles sont les grandes priorités de la nouvelle présidence bulgare à la tête du Conseil de l’Union européenne ?**

Plusieurs dossiers en cours feront l’objet d’une attention particulière de la part de la présidence bulgare. La seconde phase des négociations liée à la sortie du Royaume-Uni de l’UE doit s’ouvrir. Elle portera principalement sur les futures relations (notamment commerciales) entre le Royaume-Uni et l’Union européenne, le retrait devant prendre effet le 29 mars 2019. À ce jour, les balbutiements politiques outre-Manche rendent difficile la poursuite des négociations, étant donné que Bruxelles attend de Londres une clarification de sa position concernant l’avenir de sa relation avec l’UE. Il s’agira pour la Bulgarie de parvenir à maintenir l’unité des 27 États membres dans les négociations à venir. Autre dossier important, celui de la gestion des migrants au sein de l’espace de l’Union européenne. La Bulgarie est au cœur de cet enjeu, du fait de sa frontière commune avec la Turquie, qui est également une frontière extérieure de l’UE, traversée par de nombreux migrants au cours des dernières années pour rejoindre l’Allemagne, l’Italie, la France ou encore le Royaume-Uni. L’Europe de la défense est également à l’agenda européen, avec notamment plusieurs échéances à venir dans le courant de l’année. Le pays s’est ainsi donné quatre grandes priorités. En premier lieu, redynamiser la citoyenneté européenne. Pour cela, Sofia souhaite redonner confiance aux jeunesses européennes en dessinant les trajectoires futures de l’Union. Il s’agit de relancer la croissance économique, de soutenir la cohésion sociale au sein de l’UE, mais également d’approfondir l’intégration économique et monétaire de l’Union, de définir le futur budget pluriannuel de l’UE et l’avenir de la politique agricole commune. Seconde priorité, le devenir des Balkans occidentaux. La Bulgarie souhaite faire réapparaître l’avenir de cette région à l’agenda européen. Troisième pilier de la présidence bulgare, la stabilité de l’Union sur le plan sécuritaire et le soutien à l’Europe de la défense. Enfin, quatrième axe, les compétences dites d’avenir et l’économie numérique.

**La Bulgarie peut-elle profiter de sa position pour faire resurgir la question des Balkans occidentaux au sein de l’agenda européen ?**

Le message subliminal que voudra porter la Bulgarie tout au long de sa présidence vis-à-vis des Balkans occidentaux est celui d’affirmer la confiance de l’UE envers la région et de redonner espoir aux différents États des Balkans dans la perspective si ce n’est d’une adhésion future à court terme, de renouer un dialogue constructif et prometteur entre Bruxelles et les différents pays de la région. C’est en cela que Sofia souhaite porter la voix des Balkans occidentaux, et le pays compte sur sa présidence pour y parvenir. Les vents sont d’ailleurs favorables en ce début d’année 2018 puisque la Commission européenne est allée dans ce sens en publiant le 6 février dernier sa stratégie pour les Balkans occidentaux[[1]](http://www.iris-france.org/107633-lunion-europeenne-a-lheure-de-la-presidence-bulgare-quels-enjeux/#_ftn1), intitulée « une perspective crédible d’élargissement et un renforcement de l’engagement européen avec les Balkans occidentaux ». Celle-ci marque un tournant puisqu’elle relance le processus d’adhésion des États de la région, en ré-ouvrant le processus de négociations à l’attention des six pays concernés par une future adhésion à l’UE, et en premier lieu la Serbie et le Monténégro, pays tous deux actuellement candidats officiels à l’adhésion.

***Retrouvez l’intégralité de l’article (et la vidéo) avec ce lien :***

<http://www.iris-france.org/107633-lunion-europeenne-a-lheure-de-la-presidence-bulgare-quels-enjeux/>

# **3 – Damas rejette le comité constitutionnel formé par l’ONU et avertit « il y aura de nouvelles surprises » (L’Expression, Chaabane Bensaci)**

***D'Astana à Sotchi, des résultats qui entretiennent l'espoir***

«Ayez pleinement confiance que l'agresseur sera grandement surpris s'il pense que cette guerre d'attrition que subit la Syrie, depuis des années, l'a rendue incapable de répondre à des attaques», a dit Ayman Soussan, vice-ministre syrien des Affaires étrangères. Le gouvernement syrien a réagi hier à l'annonce faite par l'ONU d'une formation d'un comité constitutionnel chargé de se pencher sur la crise en Syrie, faisant valoir qu'à ses yeux le seul cadre valable des pourparlers est celui de Sotchi. C'est ce qu'a rapporté l'agence officielle Sana, citant le vice-ministre des Affaires étrangères, Ayman Soussan, qui, dans le cadre d'une conférence de presse, a indiqué clairement que Damas a l'intention de respecter à la lettre les conclusions issues des négociations de Sotchi. On sait que celles-ci ont convenu, le mois dernier, de la mise en place d'un comité constitutionnel dont la composition concerne les participants à cette réunion sous l'égide des parrains du processus d'Astana, à savoir la Russie, l'Iran et la Turquie.  Damas ne se veut nullement engagée par les efforts déployés par l'envoyé de l'ONU en Syrie, Staffan de Mistura, et rejette par voie de conséquence son rôle dans la formation d'un comité en dehors de l'accord de Sotchi qui, ajoute le gouvernement syrien, n'a donné aucun mandat à M. de Mistura pas plus que la qualité d'autorité garante du comité constitutionnel. «Concernant le comité constitutionnel qui a été défini à Sotchi en termes de tâches, de mandat et de membres, ceux-ci devant être tirés des participants à la conférence de Sotchi, et par conséquent nous ne sommes pas concernés et n'avons rien à faire avec tout autre comité qui ne soit pas dirigé ou constitué par la Syrie», a ainsi affirmé M. Soussan. Le processus d'Astana a été couronné en janvier dernier, à Sotchi, station balnéaire russe, par la tenue d'un Dialogue national syrien, avec la formation dudit comité composé de 150 personnalités loyalistes et de l'opposition, avec pour mission de débattre d'un projet de nouvelle Constitution.  Sur un autre registre, le gouvernement syrien a promis, mardi dernier, à Israël de «nouvelles surprises», quelques jours à peine après les deux attaques aériennes commises par l'aviation sioniste et au cours desquelles un chasseur F16 a été abattu par la défense aérienne syrienne qui avait répliqué avec un tir de missiles S200.

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

<http://www.lexpressiondz.com/internationale/286483-il-y-aura-de-nouvelles-surprises.html>

# **LES ENJEUX DE LA DEFENSE FRANÇAISE**

# **1 – Une Loi de programmation militaire 2019 – 2025 aux objectifs contradictoires (IRIS, Jean-Pierre Maulny et Pierre Colomina)**

Le projet de loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 a été adopté en conseil des ministres le 8 février, définissant ainsi le périmètre stratégique des armées pour les sept années à venir, les équipements nécessaires à sa réalisation et les moyens budgétaires qui y seront alloués. Cette nouvelle LPM se veut être la première pierre qui bâtira l’édifice « d’un modèle d’armée complet et équilibré » à l’horizon 2030, tel que préconisé dans la revue stratégique publiée, en octobre 2017. Toutefois, si l’inflexion budgétaire est notable, il est nécessaire d’analyser le projet de la prochaine LPM à la lumière des ambitions affichées par le président de la République en matière militaire, soit atteindre 2% du PIB affectés à la défense en 2025, mais également d’une autre ambition affichée, celle de restaurer les comptes de l’État et d’accroître la compétitivité économique de l’industrie et des services.

**L’inflexion notable du budget de la défense, pour les 7 prochaines années, est-elle soutenable ?**

Le président de la République a fixé le cap pour les armées françaises, celui d’une « Ambition 2030 ». Dans un monde en plein réarmement, la France s’exprime clairement en faveur d’un accroissement de son budget de défense qui se traduit dans la nouvelle LPM 2019-2025. Cela n’aura échappé à personne, les attentats qui ont touché le pays depuis 2015, la multiplication des opérations extérieures, ont fini de convaincre François Hollande d’abord, puis Emmanuel Macron depuis son élection, d’enrayer la diminution des effectifs militaires, et de revoir à la hausse un budget qui avait diminué, puis stagné, depuis la chute du mur de Berlin. Cette loi de programmation militaire traduit sans doute une inflexion stratégique majeure que l’on avait pu constater en Asie et que l’on voit depuis deux ans au sein de l’Union européenne : les budgets de défense repartent à la hausse. La lutte contre le terrorisme djihadiste, en France et dans le cadre des opérations extérieures, la crise ukrainienne - même si la Russie ne peut être considérée comme un ennemi -, la croissance forte et continue du budget de la défense de la Chine, la multiplication des cyberattaques et le redémarrage à la hausse du budget de la défense des États-Unis avec la présidence Trump, créent un climat propice à une croissance des dépenses militaires. Sur le plan comptable, cette LPM prévoit un effort de 197,8 milliards d’euros entre 2019 et 2022, soit une augmentation de 1,7 milliard d’euros par an jusqu’en 2022, et de 3 milliards d’euros à partir de 2023. L’objectif affiché par Emmanuel Macron durant la campagne électorale aux élections présidentielles était d’atteindre des dépenses de défense à hauteur de 2% du PIB à horizon 2025, et c’est bien ce qui a été retenu dans la LPM 2019-2025. Difficile à l’heure actuelle de dire si cet objectif financier sera tenu dans les délais impartis. L’évolution du contexte macroéconomique dans les années à venir, l’élection présidentielle de 2022, la fluctuation de l’environnement stratégique, incertain et instable, sont autant de facteurs qui pourraient avoir une influence sur le déroulé de la LPM. Tout se passe comme si la première partie de la programmation se traduisait par une progression raisonnable des dépenses militaires, qui s’accentuent dans les dernières années. C’est en effet à partir de cette date que le coût du renouvellement des deux composantes de la dissuasion nécessitera une augmentation sensible des dépenses militaires.

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

<http://www.iris-france.org/107380-une-loi-de-programmation-militaire-2019-2025-aux-objectifs-contradictoires/>

# **2 – Le service national universel sera-t-il obligatoire ou pas ? (OPEX 360, Laurent Lagneau)**

Le service national universel voulu par le président Macron (qui avait parlé d’un « service militaire » lors de la campagne présidentielle de 2017) sera-t-il obligatoire? Pour le moment, on ignore le contenu qu’il aura, les modalités de sa mise en oeuvre ainsi que le niveau d’implication des armées. « C’est un projet formidablement enthousiasmant et ambitieux puisque c’est une façon de recréer du lien entre les Armées et la Nation, de recréer aussi une envie chez nos jeunes, puisque c’est l’ensemble d’une classe d’âge qui sera concernée, de contribuer à la vie civique », a en effet commenté Florence Parly, la ministre des Armées, le 9 février, à l’antenne de France Inter. En revanche, l’on sait que ce projet suscite [beaucoup de réserves](http://www.opex360.com/2018/02/05/rapport-commande-premier-ministre-tres-reserve-projet-service-national-universel/), notamment parmi les inspections générales des Armées, de l’Administration, de la Jeunesse & Sports, de l’Éducation et des Finances, qu’un groupe de travail a été mis en place pour en fixer les contours et que le président Macron a la ferme volonté d’aller au bout de cette initiative. En outre, l’on a une idée des difficultés qu’il faudra résoudre pour accueillir, chaque année, et pendant seulement un mois, 600.000 à 800.000 jeunes. Le coût de ce service national universel est tout sauf anodin puisqu’il a été évalué par un récent rapport remis au gouvernement à 2,4/3 milliards par an (soit le coût annuel de la dissuasion nucléaire), sans compter les 3,2/5,4 milliards nécessaires pour le mettre en route. Cela étant, le caractère obligatoire de ce service national semble faire débat. « Ce sera un service qui probablement n’aura pas un caractère obligatoire, au sens où les gendarmes viendraient rechercher le réfractaire, mais ce sera un service qu’on cherchera à rendre attractif pour les jeunes afin qu’ils soient incités à le réaliser, à la fois pour eux-mêmes, pour ce qu’ils y apprendront et aussi pour ce qu’ils pourront donner aux autres », a ainsi indiqué Mme Parly. Sauf que, pour le ministre de l’Intérieur, Gérard Collomb, ce service national devra être obligatoire.

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

<http://www.opex360.com/2018/02/12/service-national-universel-sera-t-obligatoire/>

# **3 – Sécurité invisible : approche globale de la sécurité du territoire (Portail de l’IE, François Labaisse)**

Cette semaine, l’Association CapRM du Master Gestion Globale des Risques et des Crise de l’Université Paris I, Panthéon-Sorbonne fait un retour sur une conférence organisée le 10 janvier 2018 sur le thème de la sécurité du territoire. Lors de celle-ci les interventions de M. Eric AMANOU, socio-urbaniste et fondateur de La Condition Urbaine, de M. Guillaume CHEREAU, chargé du management des crises cyber à l’ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d’information) et du lieutenant-colonel Christophe TORRISI, chef de la section sécurité économique et protection des entreprises à la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), ont offert une vision transverse d’aspects parfois méconnus de la notion de sécurité. Les Jeudis du Risque se font, cette semaine, le relai de cet article qui  revient sur un extrait de la synthèse de l’intervention de M. AMANOU, rédigée par M. François LABAISSE. « Accidents de la circulation, incendies, criminalité et délinquance, … La ville est comparable à un écosystème concentré des problématiques de sécurité auxquelles sont exposés ses usagers, ses infrastructures et ses biens. Dans un but sociétal et économique, la gouvernance des villes intègre par définition la gestion des risques pesant sur la communauté. Comme il a été démontré par les récents évènements, l’immuabilité ne caractérise pas les risques et menaces urbaines, qui évoluent à cinétique croissante et avec toujours plus de visibilité de par la multiplicité et le développement des canaux de communication médiatiques.

**Comment ces menaces sont-elles appréhendées et traitées ? Quels leviers caractérisent l’action mise en œuvre au sein des espaces urbains pour favoriser / contribuer à la protection des usagers ?**

Intégrer les questions de sécurité et de sûreté dans la conception, la gestion et l’animation des espaces urbains est une activité majeure sur laquelle s’investit Eric Amanou, spécialiste des grands ensembles urbains et fondateur en 2011 de « [La  Condition Urbaine](http://laconditionurbaine.fr/)». S’adaptant à des concentrations croissantes de populations et à des mobilités multiples, la gestion des flux devient une préoccupation centrale de sécurité dans les aménagements urbains. Qu’il s’agisse des circulations douces, routières ou ferroviaires, les nouveaux espaces urbains dessinent ainsi des « couloirs » (pas toujours visibles) qui permettent de mieux organiser/contrôler ces différents flux, qui réduisent les contacts entre usagers et qui optimisent les vitesses de déplacement.

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

<https://portail-ie.fr/analysis/1751/jdr-securite-invisible-approche-globale-de-la-securite-du-territoire>

# **INDUSTRIE ET ECONOMIE**

# **1 – Le fonds européen de la défense soutient de nouveaux projets de recherche paneuropéens (Commission européenne)**

 Une nouvelle série de projets de recherche de défense a reçu le soutien du Fonds européen de la défense. Lancé par le président de la Commission en juin 2017, ce fonds catalyse la formation d'une puissante industrie européenne de la défense. Il permet de stimuler les capacités de défense et de tisser des partenariats transfrontières. La commissaire en charge le marché intérieur, l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME, Elżbieta Bieńkowska, le décrit en ces mots: «Le Fonds européen de la défense est essentiel pour inciter les entreprises du secteur de la défense et les militaires de l'UE à coopérer davantage, et pour garantir l'autonomie stratégique de l'Europe. Les projets de recherche de défense paneuropéens qu'il soutient sont conçus pour assurer l'avancée technologique de l'Europe, asseoir ses futures capacités de défense et favoriser une industrie de la défense européenne plus compétitive et plus innovante.» Le projet Ocean 2020 s'attache aux missions de surveillance et d'interdiction en mer et dote les flottes concernées de drones et de submersibles télécommandés. Les informations obtenues alimenteront les systèmes conventionnels pour donner aux états-majors une perception complète de la situation en mer. Le projet est mené par un consortium dirigé par la société Leonardo S.p.A et réunit 42 partenaires de 15 pays de l'Union européenne. Il recevra une subvention d'environ 35 millions d'euros. Il prévoit l'organisation en 2019 d'exercices en conditions réelles sur deux théâtres d'opérations, l'un dans la Baltique sous la direction de la marine suédoise, l'autre en Méditerranée sous la direction de la marine italienne.

 Trois autres projets visant à améliorer les équipements des soldats bénéficient de subventions allant de 1 à 3 millions d'euros:

ACAMSII pour la conception d'un camouflage adaptatif qui protège les soldats des capteurs opérant dans plusieurs bandes de longueurs d'onde,

Gossra pour améliorer la compatibilité des dispositifs complexes (comme les capteurs ou les lunettes numériques) équipant les soldats,

Vestlife pour la conception de tenues ultralégères de protection des fantassins.

 Les conventions de subvention de ces projets seront signées dans les semaines à venir.  L'annonce faite aujourd'hui du soutien octroyé à ces projets de recherche de défense coïncide avec l'ouverture de la conférence annuelle de Munich sur la sécurité, où M. Jean-Claude Juncker présentera les prochaines étapes de la promotion d'une Europe plus forte en matière de sécurité et de défense. Le président de la Commission sera accompagné du VP M. Frans Timmermans, des commissaires M. Johannes Hahn, Mme Elżbieta Bieńkowska et M. Julian King.

**Contexte**

 Le Fonds européen de la défense alloue 90 millions d'euros à la recherche de défense sous la forme de subventions entièrement et directement provenant du budget de européen (2017-2019). En 2017, un premier appel à propositions en ce sens a conduit à la sélection des premiers projets. La première convention de subvention a été signée en décembre 2017 avec le consortium PYTHIA, pour un projet visant à mettre en évidence les tendances essentielles face à l'innovation rapide que connaissent les technologies de la défense. La Commission adoptera bientôt le programme de travail 2018 pour la recherche de défense et demandera à l'Agence européenne de défense de publier les appels à propositions de cette année, ciblés sur les technologies de conception électronique des applications de défense et sur une arme à faisceau laser européenne à haute énergie. Les conventions de subvention concernées seront signées fin 2018. Comme elle l'avait annoncé en juin 2017, la Commission présentera une proposition visant à doter le Fonds européen de la défense de 1,5 milliard d'euros par an après 2020 pour soutenir les capacités de défense, dont une enveloppe annuelle de l'ordre de 500 millions d'euros réservée à la recherche de défense, ce qui ferait de l'UE l'un des principaux investisseurs en la matière en Europe.

**Pour en savoir plus sur les projets :**

 Ocean 2020: ce projet vise à améliorer la surveillance en milieu maritime grâce à des engins avec ou sans équipage permettant d'avoir une perception complète de la situation en combinant de nombreuses données différentes. Les ministères de la défense de l'Espagne, de l'Estonie, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de la Lituanie, des Pays-Bas, du Portugal, de la Suède et du Royaume-Uni y participent. Les partenaires privés sont les sociétés Indra, Safran, Saab, MBDA, PGZ/GTC Hensoldt, Intracom-IDE, Fincantieri et Qinetiq. Parmi les centres de recherche participent notamment Fraunhofer, Nederlandse Organisatie voor Toegepast Natuurwetenschappelijk Onderzoek (TNO), le Centre pour la recherche et l'expérimentation maritimes (CMRE OTAN) et l'Istituto Affari Internazionali (IAI).

ACAMSII: ce projet porte sur l'élaboration d'un camouflage adaptatif protégeant les soldats des capteurs qui opèrent dans plusieurs bandes de longueurs d'onde. Les participants proviennent d'Allemagne, de France, de Lituanie, des Pays-Bas, du Portugal et de Suède, avec des entreprises représentant les secteurs du textile, de l'aéronautique et de l'interopérabilité des systèmes de défense: CITEVE, Damel et Safran. Y participent les centres de recherche Totalförsvarets forskningsinstitut (FOI), Fraunhofer et Nederlandse Organisatie voor Toegepast Natuurwetenschappelijk Onderzoek (TNO).

 GOSSRA: ce projet se concentre sur la coordination des dispositifs complexes que les soldats portent sur eux. Ils sont en effet équipés de différents systèmes dont l'interopérabilité est cruciale. Le projet a pour but de créer une méthode standard de connexion de divers composants facilitant la conception de dispositifs compatibles avec les équipements existants. Il sera mené par des partenaires d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, des Pays-Bas, de Pologne, du Portugal et de Suède, dont les entreprises Rheinmetall, Indra, GMV aerospace and defence, Leonardo, Larimart et Saab, ainsi que les PME Tekever et iTTi, et l'institut de recherche Nederlandse Organisatie voor Toegepast Natuurwetenschappelijk Onderzoek (TNO).

Vestlife: ce projet porte sur la création de vêtements de protection pour les soldats, ces vêtements devant être plus légers, plus souples et plus confortables sans rien perdre de leurs qualités de protection. Y participent l'Espagne, la Finlande, l'Italie, les Pays-Bas et le Portugal, ainsi que les sociétés CITEVE et FY-composites et les instituts de recherche AITEX et TECNALIA. Deux PME, BRAPA et Petroceramics, y prennent aussi part.

# **2 –** **Le Rafale pourrait-il finalement être bientôt vendu en Belgique ? (Usine nouvelle, Aurélie M’Bida)**

Dassault Aviation augmente la pression pour remporter le marché du remplacement des F-16 de l'armée belge. Le groupe français vient de signer de nouveaux accords de coopération avec des industriels belges, concrétisant la proposition de partenariat stratégique entre les deux pays. Les manœuvres et autres négociations vont bon train pour faire du Rafale, l'élu de la Belgique dans le cadre de son projet de remplacement de ses avions de combat F-16. En parallèle des discussions entre gouvernements, [Dassault Aviation](http://www.usinenouvelle.com/dassault-aviation/) vient d'avancer un atout majeur pour tenter de damer le pion à ses concurrents Lockheed Martin, avec le F-35, et Eurofighter, avec le Typhoon Eurofighter. Eric Trappier, le PDG de Dassault Aviation, a en effet signé mardi 13 février, pour le GIE Rafale International, 13 accords de coopération avec des industriels belges [dans le cadre de la proposition de partenariat stratégique franco-belge relatif à l’aviation de combat](https://www.usinenouvelle.com/article/pour-vendre-le-rafale-florence-parly-offre-un-partenariat-technologique-et-economique-a-la-belgique.N623358). Ces accords viennent s'ajouter à ceux déjà signés précédemment, portant à plus d’une trentaine le nombre de documents contractuels passés avec l’industrie belge. Ils couvrent des domaines très variés qui vont de la maintenance de l’avion de combat Rafale, à la formation des ingénieurs en aéronautique, en passant par la participation à des projets de Drone, l’automatisation des lignes de production, l’additive manufacturing, la maintenance prédictive, la simulation, la recherche dans les matériaux avancés et les projets de Smart City.

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

<https://www.usinenouvelle.com/article/le-rafale-pourrait-il-finalement-etre-bientot-vendu-en-belgique.N653574>

# **3 – La Chine cashless (Le Nouvel Economiste, Philippe Barret)**

Elle a inventé le billet de banque. Elle veut aujourd'hui faire entrer le monde dans l’ère du paiement mobile non bancaire. Les Chinois sont fiers de leurs inventions, comme la boussole ou la poudre à canon. Ils le sont aussi de celle du billet de banque, il y a plus de mille ans, sous l’ère de la dynastie des Tang. Il est vrai que lorsque Marco Polo découvrit ce moyen de paiement, il en fut très étonné. Avec l’adoption du paiement sans numéraire, les Chinois pensent qu’ils parviendront bientôt à une société sans argent liquide, en avance sur le reste du monde qui les suivra. De 2013 à 2016, le nombre des transactions effectuées via des applications mobiles non bancaires est passé de 3 770 milliards à plus de 97 000 milliards, selon un taux de croissance annuel de plus de 195 %. La société Alipay, filiale de paiement en ligne du groupe Alibaba, assure aujourd’hui 53 % du marché des paiements mobiles de la Chine, tandis que Tenpay, la filiale de Tencent, en assure 40 %. Alipay a passé un accord avec Israël, entré en vigueur au début de cette année, pour proposer aux citoyens de ce pays le paiement en ligne. Ce service est également offert à 38 autres pays – soit 280 millions d’utilisateurs potentiels. “De 2013 à 2016, le nombre des transactions effectuées via des applications mobiles non bancaires est passé de 3 770 milliards à plus de 97 000 milliards, selon un taux de croissance annuel de plus de 195 %” Quant à la perspective de la disparition de l’argent liquide en Chine, selon une récente enquête d’opinion, 52 % des Chinois interrogés affirment que moins de 20 % de leurs dépenses mensuelles sont effectuées en espèces, tandis que 74 % d’entre eux disent pouvoir vivre pendant un mois, avec seulement 100 yuans (environ 13 euros) en poche.

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

<https://www.lenouveleconomiste.fr/la-chine-cashless-62497/>

# **GRANDS PROBLÈMES DE DÉFENSEET DE SÉCURITÉ**

# 1 – L’Europe peut-elle faire face à la révolution scientifique en cours ? (IRIS, Charles Thibout)

Intelligence artificielle, Big Data, cybersécurité… Les technologies de l’information dessinent les contours d’une nouvelle ère pour les populations et les États, les économies et les armées, les sociétés et les relations internationales. Tandis que les États-Unis et la Chine sont engagés dans une course effrénée pour la suprématie dans ce domaine, l’Europe est-elle en mesure de rattraper son retard et d’imposer son leadership ? Peut-elle soutenir les efforts des entreprises européennes en la matière tout en accompagnant des mutations qui auront des conséquences à l’échelle de la planète ? Ce sont quelques-unes des questions que les [*10e Entretiens européens d’Enghien*](http://www.iris-france.org/evenements/leurope-nous-protege-t-elle/) ont abordées samedi dernier. Un constat semble faire l’unanimité : l’Europe a pris beaucoup de retard dans le développement de ces technologies, tout particulièrement dans le domaine essentiel de l’intelligence artificielle. Lorsque l’on compare les budgets des États consacrés à ce secteur, deux pays se distinguent : les États-Unis, qui mobilisent 450 milliards de dollars chaque année pour la recherche et le développement, dont certes un milliard « seulement » destinés à l’intelligence artificielle ; et les Chinois qui ont lancé en juillet 2017 un plan d’investissements extrêmement ambitieux qui alloue 22 milliards de dollars par an à l’intelligence artificielle, et qui s’élèvera à 60 milliards avant 2025. Encore ne s’agit-il que du budget des États. Les GAFAM américains (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) consacrent à eux seuls 60 milliards de dollars par an à la recherche et à l’innovation en intelligence artificielle. Les BATX chinois (Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi) suivent la même voie : Alibaba vient d’investir 15 milliards de dollars dans la recherche en IA, cependant que le budget total de l’INRIA (Institut national de recherche en informatique et en automatique), figure de proue de la recherche française, passe difficilement la barre des 230 millions d’euros, dont quelques subsides accordés à l’intelligence artificielle. Par-delà la seule question pécuniaire, ce déséquilibre entre les États-Unis et la Chine, d’une part, et le reste du monde, d’autre part, pose légitimement le problème de la souveraineté technologique des États, ce qu’a parfaitement rappelé Jean-Gabriel Ganascia, professeur à Sorbonne Universités.

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

<http://www.iris-france.org/107548-leurope-peut-elle-faire-face-a-la-revolution-scientifique-en-cours/>

# 2 – Mouchard planétaire (TTU Online)

L’application Strava, compatible avec de nombreuses montres connectées et permettant de mémoriser, d’échanger et de visualiser les performances physiques en temps réel, a connu un grand engouement au sein de la communauté militaire internationale. L’émotion suscitée la semaine dernière, en raison des risques de sécurité liés au mode de cartographie en ligne fusionnant les 13 mille milliards de coordonnées GPS collectées auprès des utilisateurs, a créé un vent de panique au sein des services de sécurité (niveau d’activités de certaines installations militaires, itinéraires utilisés lors des patrouilles et leurs fréquences, zones réservées), qui ont interdit l’utilisation de l’application. Pourtant, cette polémique a tout du réchauffé, cette carte étant disponible et exploitée par les experts de l’Osint depuis plusieurs années. Quelles informations inédites peut-on exploiter sur Strava ? Sans recourir à des outils complémentaires, cette cartographie a pu livrer d’emblée la localisation de plusieurs FOB en Afghanistan, les transits sur la base russe de Kuzminsky à la frontière ukrainienne, ou encore le centre de commandement sol-air taïwanais ainsi que la batterie de missiles Patriot émiratie au Yémen. Couplée à Google Earth, Strava est donc un moyen puissant pour identifier le niveau d’activité des sites militaires sensibles, qui se distinguent la plupart du temps à l’image par la présence de périmètres de sécurité. L’enrichissement des cartes par des données de terrain issues de la communauté des utilisateurs de Wikimapia ou d’Openstreetmap permet d’aller encore plus loin et d’identifier les gisements d’activités dans les zones désertiques, comme la sécurisation des pipelines en Syrie, les détours utilisés par les trafiquants, les circuits des tour-opérateurs… Strava permet aussi de révéler certains paradoxes. Ainsi aucun personnel militaire ne semble autorisé à pénétrer dans le camp 7 de Guantanamo, qui reste interdit aux rapporteurs de l’Onu, et où sont détenus les djihadistes à plus «haute valeur» ayant transité par les centres de détention clandestins de la CIA, comme Abu Zubaydah ou Rahim al Nashiri. Les coordonnées GPS collectées à proximité de certains sites moscovites sensibles (Kremlin, aéroport Vnukovo..) sont sans rapport avec la réalité et démontrent l’efficacité des dispositifs de brouillage GPS mis en place par les autorités russes. En somme, les ressources ouvertes de Strava permettent d’imaginer les fonctionnalités offertes par les malwares commerciaux, qui permettent de suivre simultanément plusieurs dizaines de milliers d’individus…

# 3 – Qui a perdu le Nil ? (Orient XXI, Alain Gresh)

## L’Égypte paralysée face à l’Éthiopie et au Soudan

L’édification par l’Éthiopie du barrage de la Renaissance sur le Nil bleu a exacerbé les tensions entre les pays riverains. L’Égypte craint de voir sa part des eaux du fleuve diminuer sensiblement, mais elle semble incapable de s’opposer au projet d’Addis-Abeba qui bénéficie désormais du soutien du Soudan. « L’Égypte est un don du Nil » ! Tous les écoliers à travers le monde qui ont étudié les pharaons connaissent cette formule du grand historien et voyageur grec Hérodote, qui vécut au Ve siècle avant Jésus Christ. Le Romain Tibulle, au siècle précédant la naissance du Christ, rendait hommage au fleuve, car le *« sol que tu arroses ne réclame pas l’eau du ciel, et l’herbe desséchée n’implore pas Jupiter qui distribue l’eau des pluies*[*1*](https://orientxxi.info/magazine/qui-a-perdu-le-nil%2C2268#nb1)*. »* Pourtant, cette manne multimillénaire est menacée et au Caire, experts comme fonctionnaires, intellectuels comme diplomates reconnaissent, sous couvert d’anonymat, que la bataille menée par l’Égypte pour conserver le contrôle des eaux du plus long fleuve du monde est bien mal engagée. Avec l’achèvement prévu pour cette année [du gigantesque barrage de la Renaissance construit sur le Nil bleu](https://orientxxi.info/magazine/un-barrage-de-la-discorde-sur-le-nil%2C2108), l’Éthiopie aura la haute main sur le débit des eaux. *« Nous avons perdu,* reconnaît à contrecœur un officiel égyptien. *Nous n’avons pas été capables d’empêcher la construction du barrage ; nous n’avons pas été en mesure d’obtenir des modifications au projet, notamment la réduction de ses capacités. Notre seul espoir, et il est mince, c’est que le remplissage du lac du barrage s’opère sur une période plus longue que les trois ans prévus par Addis-Abeba. »* Dans le cas contraire, le pays risque de connaître des pénuries d’eau, peut-être dès l’an prochain. Et l’on évoque encore une fois au Caire l’épisode plus ou moins légendaire du roi éthiopien Dawit II qui à la charnière des XIVe et XVe siècles menaça les sultans mamelouks de barrer les eaux du Nil[2](https://orientxxi.info/magazine/qui-a-perdu-le-nil%2C2268#nb2).

 **Une explosion démographique**

Le dossier sur l’usage des eaux du Nil est complexe, alimenté à la fois par le droit international (comment doit-on répartir les eaux d’un fleuve qui traversent plusieurs pays ?), par l’histoire (les nombreux traités signés), par une rhétorique sur les « droits inaliénables » des uns et des autres, et par les rapports de force entre pays riverains. Au risque de schématiser, essayons de dégager les données essentielles du contentieux. Les sources du Nil se situent en Éthiopie, qui alimente le Nil bleu, et au Burundi, qui alimente le Nil blanc. Le Nil bleu et le Nil blanc opèrent leur jonction à Khartoum, le premier fournissant 90 % du total de l’eau. Depuis le début du XXe siècle, l’Égypte a fait reconnaître par différents traités ses droits sur l’eau, d’autant plus cruciaux que le pays en dépend à 97 %, contrairement aux autres pays riverains qui, comme l’Éthiopie, connaissent une pluviométrie élevée. En 1959, Le Caire signe avec le Soudan, qui a accédé à l’indépendance en 1956, un accord de répartition des eaux : elle obtient 55,5 milliards de m3 et son voisin 18,5 milliards, les 10 milliards restants étant perdus par l’évaporation. Jusque dans les années 1990, malgré les réclamations d’autres pays riverains, les choses étaient restées en l’état : l’Égypte dominait le Nil. Pourtant, ces données de base en apparence intangibles ont été bouleversées.

***Retrouvez l’intégralité de l’article avec ce lien :***

[https://orientxxi.info/magazine/qui-a-perdu-le-nil,2268](https://orientxxi.info/magazine/qui-a-perdu-le-nil%2C2268)